

L'essor constant de la pêche commerciale et sportive souligne l'importance du programme de recherche lancé en 1948, programme qui a servi de base aux projets visant l'expansion des entreprises de gestion rationnelle de la pêche. L'objectif principal a consisté à favoriser l'utilisation multiple de la pêche, sans oublier les intérêts des divers groupes particulièrement intéressés à cette ressource,—pêcheurs de commerce, éleveurs de vison et pêcheurs sportifs. Voici quelles sont les principales phases du programme: 1° relevés ayant pour but de déterminer la productivité des lacs; 2° obtention de données sur les rapports entre espèces afin d'asseoir sur une base scientifique la récolte du poisson à plusieurs fins; et 3° la mise en œuvre de projets visant à évaluer les facteurs, notamment la pollution, qui sont susceptibles d'influer sur l'habitat du poisson.

Pendant l'année financière 1958-1959, la province a fait des recherches biologiques et halieutiques sur 12 lacs; elle a étudié le cycle évolutif de la population de truite grise du lac La Ronge, restauré deux petits lacs et étudié la pollution sur les rivières Qu'Appelle et Saskatchewan. Le personnel se compose de cinq biologistes permanents et d'un spécialiste consultant, ainsi que de 12 étudiants d'universités, employés aux relevés pendant l'été.

A la nouvelle pisciculture, les travaux ont débuté avec l'éclosion au printemps de 43 millions d'alevins de doré qui ont été déversés dans 61 lacs. Au campement du lac Black, à l'extrémité orientale du lac Athabasca, pour l'incubation du frai d'ombre arctique, environ 1,250,000 alevins de cette espèce sont éclos. Quelque 182,500 truitelles d'un an ont été déversées dans 26 cours d'eau, 130,000 truites arc-en-ciel ont été libérées dans 13 étendues d'eau et 500,000 œufs de la même espèce ont été incubés pour le peuplement du lac Thomson, réservoir de 2,000 acres situé dans la partie méridionale de la province. En outre, quelque 16 millions d'œufs de poisson blanc ont été incubés à la station pour être distribués dans un certain nombre de lacs salés.

Alberta.—La Direction des pêches commerciales et la Direction du poisson et de la faune du ministère des Terres et Forêts administrent la pêche commerciale et la pêche sportive respectivement sous le régime de la loi sur les pêcheries du Canada et de la loi sur les pêcheries de l'Alberta.

Le règlement adopté sous le régime de cette dernière loi et dont l'objet est d'améliorer l'emballage, la manutention, le conditionnement, l'entreposage et la qualité des espèces commerciales a été bien accueilli et bien appuyé par l'industrie de l'Alberta. Suivant le programme adopté pour favoriser la production d'un poisson de bonne qualité, les lacs où le poisson blanc est infesté de cestodes et ne répond pas aux normes de qualité ne font l'objet de la pêche que pour l'alimentation des animaux.

Environ 55 p. 100 de la production de poisson blanc sont exportés aux États-Unis. Étant donné l'accroissement des débouchés domestiques, les exportations ont considérablement diminué depuis quelques années. Les éleveurs de vison de la province utilisent presque toute la prise de tullibee.

La gestion des cours d'eau à truite dans le réseau de la Saskatchewan-Sud et celui de la Saskatchewan-Nord se poursuit suivant une méthode où ces cours d'eau sont ouverts à la pêche une année et fermés l'année suivante. D'après les relevés, ce mode de gestion répond aux besoins et protège suffisamment de géniteurs pour la reproduction naturelle. On emploie la truite de pisciculture presque exclusivement pour repeupler les lacs et les réservoirs construits par les castors, là où la reproduction naturelle est restreinte ou n'existe pas. Il n'est pas imposé de périodes de fermeture à l'égard de la truite, sauf en ce qui concerne les cours d'eau qui exigent une réglementation spéciale aux fins de gestion. Les limites de taille minimum ont été supprimées à l'égard de toutes les espèces sportives de la province. Quant aux espèces de poisson indésirables, elles sont éliminées au moyen d'un traitement chimique appliqué à certains lacs qui sont ensuite peuplés de truite.

Colombie-Britannique.—Organisé en 1901-1902, le Bureau des pêches n'a pas tardé à s'occuper très activement de pisciculture, à construire et à exploiter des piscicultures et à instituer des recherches scientifiques à l'égard de divers problèmes de pêche. Le bureau a été remplacé en 1947 par le ministère de la Pêche, lequel à son tour a été remplacé en 1957 par le ministère des Loisirs et de la Conservation. La pêche commerciale relève aujourd'hui de la Direction de la pêche commerciale du ministère des Loisirs et de la Conservation. En général, l'administration et la réglementation de la pêche en Colombie-